



## BAREME DES HONORAIRES au 01/04/2017 ( TVA incluse )

### LOCATIONS

Honoraires de négociation à la charge du bailleur : forfait 150 €

Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail

- Charge bailleur 10 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable
- Charge locataire 10 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable

Honoraires d'état des lieux d'entrée :

- Charge bailleur 3 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable
- Charge locataire 3 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable

Locaux commerciaux

20 % TTC du loyer annuel charges comprises à la charge du locataire

+ Rédaction de bail

300,00 €uros TTC

Honoraires des états des lieux « Entrée et sortie » : **GRATUIT**

### GESTION

Honoraires de gestion

7,20 % TTC des sommes encaissées

Assurance « Loyers impayés »

3,10 % TTC des sommes encaissées

### TRANSACTIONS

Tous nos honoraires sur les transactions immobilières sont calculés sur le **PRIX DE VENTE**.  
Ces derniers sont à la charge du **VENDEUR**.  
Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.  
*A l'exception des terrains constructibles ou non constructibles (FORFAIT)*

### VENTES EN MANDAT SIMPLE

Pour les maisons, appartements, constructions diverses et fonds de commerces :

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 150.000 €uros, un montant de 7% TTC avec un minimum de 5.000 €uros TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 150.001 €uros et 200.000 €uros, un montant de 6% TTC du prix de vente.
- Au-delà de 200.001 €uros, un montant de 5% TTC du prix de vente.

Pour les terrains constructibles ou non constructibles :

- **FORFAIT** d'un montant de 20.000 € TTC

### VENTES EN MANDAT EXCLUSIF

Pour les maisons, appartements, constructions diverses et fonds de commerces :

- Pour un prix de vente inférieur ou égal 80.000 €uros, un montant de 6.000 €uros TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 80.001 €uros et 190.000 €uros, un montant de 15.000 €uros TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 190.001 €uros et 500.000 €uros, un montant de 20.000 €uros TTC du prix de vente.
- Au-delà de 500.001 €uros, un montant de 5% TTC du prix de vente.

Pour les terrains constructibles ou non constructibles :

- **FORFAIT** d'un montant de 20.000 € TTC.

**SENAC GESTION**

39, rue d'Ermont  
95320 SAINT LEU LA FORÊT

Tél. : 01 30 40 50 05

**SARL INSULA**

Garantie financière 160 000 euros - CEGC avec réception de fonds  
Carta professionnelle Gestion et Transaction n° 1218 Val d'Oise  
RCS PONTOISE n° 529 620 674